

## INTERPROFESSIONNALITE BSc2

## 1. Caractéristiques du module

Année académique 2019-2020

Code : S.SF. 371.2010.F.13

Degré d'études :  BachelorAnnée d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

## Type :

 Module obligatoire : module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014 Module optionnel obligatoire Module optionnel

Crédits ECTS : 5 pour l'interpro

Temps de cours : PS : 2h (TRM), 4h (SI-PT) et 8h (SF)

Temps de travail personnel encadré :

Temps de travail personnel individuel :

## Catégorie :

 Module principal – Core course Module lié au module principal – Related course Module facultatif ou complémentaire – Minor course

## Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

## Niveau :

 Module de base Module d'approfondissement Module avancé

## Langue principale d'enseignement

 Français Anglais Allemand

## 2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

## 3. Acquis de formation

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

 Rôle d'expert Rôle de communicateur Rôle de collaborateur Rôle de manager Rôle de promoteur de la santé Rôle d'apprenant et de formateur Rôle de professionnel

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Connaître les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites.
- Démontrer un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et respecter le droit à l'autodétermination des personnes.
- Pratiquer de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et les conseiller de manière appropriée.



### Objectifs généraux du module

- Mener une démarche de projet dans le cadre de la santé communautaire
- Intégrer les facteurs contribuant à la prévention et à la promotion de la santé des individus et des groupes de la population dans des prestations professionnelles adéquates
- Rechercher des données probantes permettant d'analyser, planifier et évaluer un projet
- Exercer son action dans les limites du cadre légal et déontologique
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Identifier et prendre en compte les enjeux éthiques dans un contexte professionnel
- Partager les raisonnements cliniques en recueillant, analysant et partageant les données pertinentes pour une prise en charge/intervention interprofessionnelle.
- Négocier en équipe les objectifs de prise en charge/intervention
- Intégrer la perspective du patient dans la prise de décision
- Exercer une méthode de communication structurée
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant..)

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

### Contenus

- Méthodologie de gestion de projet (objectifs, ressources, outils d'analyse, de planification et d'évaluation).
- Raisonnement clinique, différences et similitudes
- Outils de communication structurée (TeamSTEPPS®)
- Notions de leadership
- Priorités et notions de risque
- Information et consentement éclairé

### Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Travail encadré par des tuteurs pour les groupes de projets en santé
- Pratiques simulées
- Lectures préparatoires/TBL

### Exigences de fréquentation

Présence obligatoire à 100% aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs. Toute absence doit être justifiée. Les absences sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études entraînent une sanction portant sur la note du travail A (point 5 ci-dessous). Les pratiques simulées interprofessionnelles et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Les absences sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études entraînent l'obligation de rendre un travail complémentaire individuel. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. Un travail écrit produit en groupes rendant compte du projet, rendu au plus tard le **vendredi de la semaine 21** (sauf situation exceptionnelle).

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante attribuée sur la base de la note obtenue au point (A) ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en terme de dynamique de groupe (cf grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous point A et doit présenter un travail complémentaire.

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation

Si le travail (A) constitue la seule évaluation du module et que le résultat est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. Sinon le résultat final du module fait foi.

La remédiation permet à l'étudiant d'obtenir la note E en cas de réussite.  
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

## 7. Bibliographie principale

- Agency for Healthcare Research and Quality. (2019). TeamSTEPPS®: National Implementation. Accès : <http://teamstepps.ahrq.gov/>
- Morestin, F. et Castonguay, J. (2013). *Construire le modèle logique d'une politique publique favorable à la santé : pourquoi et comment?* Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Novartis Foundation for Sustainable Development (2013). Project management handbook A working tool for project managers. Basel : Novartis Campus.
- Promotion Santé Suisse. Promotion de la santé et prévention: évaluer l'efficacité des mesures. Feuille d'information 26. Novembre 2017.
- Promotion Santé Suisse. Evaluation des effets des interventions: guide pour le domaine du poids corporel sain. Document de travail 31. Janvier 2015.
- Plateforme Quint-Essenz. <https://www.quint-essenz.ch> (Ressources théoriques, outil de gestion de projet, communauté)
- Centers for Disease Control and Prevention: A Framework for Program Evaluation. <https://www.cdc.gov/eval/framework/index.htm>
- Broussaille A. Champagne F, Contandriopoulos A-P, Hartz Z. L'évaluation: concepts et méthodes. Les Presses de l'Université de Montréal. 2e édition. 2011.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle.

## 8. Responsables du module et enseignants

Sage-femme : Catia Nunno Paillard

Physiothérapie : Suzanne Gard

Nutrition et diététique : Laurence Vernay

Soins infirmiers : Françoise Cinter

Techniques en radiologie médicale : Sandra Ardizzone

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module

Descriptif validé le 03 juin 2019 par Patricia Picchiottino, responsable du dispositif interprofessionnel